

Date de révision : 23-mai-2024 Numéro de révision: 1

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

Nom du produit SURE STEP ACRYLIC ANTI-SLIP COATING FLAT - WELDED

GRAY

Code du produit NSU-1011FR

Code produit Alternate UF4011

Classe de produit Peinture diluée à l'eau

Couleur Gris
Utilisation recommandée Peinture

Restrictions d'utilisation Aucun renseignement disponible

Fabriqué pour

Benjamin Moore & Cie Limitée 8775, rue Keele Concord ON L4K 2N1

Tél.: 1-800-361-5898 www.inslx.ca-fr

Fabricant

Benjamin Moore & Cie 101 Paragon Drive Montvale, NJ 07645

Tél.: 1-866-708-9180 www.insl-x.com Numéro d'appel d'urgence

CHEMTREC: +1 703-741-5970 / 1-800-424-9300

+1 703-527-3887 (en dehors des États-Unis et du Canada) CANUTEC: 613-996-6666 (urgence de transport seulement)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

Ce produit chimique est considéré comme dangereux par le Règlement sur les produits dangereux (HPR: DORS / 2015-17)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2
Sensibilisation de la peau	Catégorie 1
Cancérogénicité	Catégorie 1A
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Catégorie 1

Éléments d'étiquetage

Danger

Mentions de danger

Provoque une sévère irritation des yeux Peut provoquer une allergie cutanée Peut provoquer le cancer

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée



Aspect liquide

Odeur peu ou pas d'odeur

Date de révision: 23-mai-2024

Conseils de prudence - Prévention

Se procurer les instructions avant l'utilisation

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité

Utiliser l'équipement de protection individuelle requis

Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation

Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit

Porter des gants/vêtements de protection et une protection pour les yeux/le visage

Conseils de prudence - Réponse

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin

Yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin

Peau

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation

Conseils de prudence - Entreposage

Garder sous clef

Conseils de prudence - Élimination

Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets approuvée

Autres renseignements

Aucun renseignement disponible

AVERTISSEMENT : Ce produit contient des composés d'isothiazolinone à des concentrations inférieures à 0,1 %. En plus de jouer le rôle de biocides couramment utilisés dans la plupart des peintures, ces substances servent d'agents de conservation dans une variété de produits de soins personnels. Certaines personnes peuvent y être sensibles ou allergiques, même à de faibles doses.

3. COMPOSITION: RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPOSANTS

Nom chimique	No. CAS	% en poids	Numéro d'enregistrement en vertu de la Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses (no d'enregistrement LCRMD)	Date de dépôt LCRMD et date de la dérogation accordée (s'il y a lieu)
Silica, crystalline	14808-60-7	10 - 30%	-	-
Titanium dioxide	13463-67-7	5 - 10%	-	-
Glass, oxide	65997-17-3	1 - 5%	-	-
2-Propenoic acid, 2-methyl-, methyl ester	80-62-6	1 - 5%	-	-
2-Ethylhexyl acrylate	103-11-7	1 - 5%	-	-
Carbamic acid, butyl-, 3-iodo-2-propynyl ester	55406-53-6	0.1 - 0.25%	-	-

^{*}Le pourcentage exact (concentration) de la composition est retenue comme secret commercial

4. PREMIERS SOINS

Conseils généraux Aucun danger qui nécessite des mesures de premiers

soins particulières.

Contact avec les yeux Rincer immédiatement à grande eau. Après avoir rincé une

première fois, enlever toute lentille de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation oculaire

Date de révision: 23-mai-2024

persiste, consulter un médecin spécialiste.

Contact avec la peau Laver immédiatement avec du savon beaucoup d'eau tout

en retirant tous les vêtements et toutes les chaussures contaminés. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Détruire les articles contaminés tels que: chaussures.

Inhalation Mettre la victime à l'air libre. Si les troubles se

prolongent, consulter un médecin.

Ingestion Rincer immédiatement la bouche avec de l'eau, puis en

boire abondamment par la suite. Consulter un médecin au

besoin.

Symptômes et Effets les Plus Importants Peut causer une réaction cutanée allergique.

Avis aux médecins Traiter en fonction des symptômes.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Agents extincteurs appropriés

Utiliser des mesures d'extinctions appropriées aux circonstances locales et à l'environnement immédiat.

Équipement de protection et précautions pour les

pompiers

Comme avec tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à demande de pression, MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et une tenue de protection complète.

Date de révision: 23-mai-2024

Risques Spécifiques à la Substance Chimique

Les récipients fermés peuvent se rompre si exposés au feu

ou à la chaleur extrême.

Sensibilité au choc Non

Sensibilité à la décharge électrostatique Non

Données sur l'inflammabilité

Point d'éclair (°F)Sans objetPoint d'éclair (°C)Non applicableMéthodeNon applicable

Limites d'inflammation dans l'air

Limite inférieure d'inflammabilité Non applicable Limite supérieure d'inflammabilité: Non applicable

NFPA

Risques pour la santé 1
Inflammabilité 0
Stabilité 0

Spécial : Sans objet

Légende NFPA

0=Non dangereux

1=Faible

2=Modéré

3=Élevé 4=Sévère

Le classement assigné est seulement un classement suggéré, l'entrepreneur/employeur a les responsabilités finales du classement du NFPA où ce système est utilisé.

L'information additionnelle concernant le système de classification NFPA est disponible à partir du National Fire Protection Agency (NFPA) au www.nfpa.org.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

Précautions personnelles Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Assurer une ventilation adéquate.

Autres informations Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est

possible de le faire en toute sécurité.

Précautions relatives à l'environnement Consulter la section 12 pour des données écologiques

supplémentaires.

Méthodes de nettoyage Absorber du matériel absorbant inerte. Balayer vers le haut

et peller dans les récipients appropriés pour la disposition.

Date de révision: 23-mai-2024

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Manutention Éviter le contact avec la peau, les yeux et le vêtements.

Éviter de respirer les vapeurs, jet de brume ou la poussière en débris. En cas de ventilation insuffisante, porter un

équipement respiratoire approprié.

Entreposage Garder les récipients étroitement fermés. Garder hors de la

portée des enfants.

Matières incompatibles Aucun renseignement disponible

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Limites d'exposition

Nom chimique	ACGIH TLV	Alberta	Colombie-Britanni	Ontario	Québec
			que		
Silica, crystalline	TWA: 0.025 mg/m ³ respirable particulate matter	TWA: 0.025 mg/m ³	TWA: 0.025 mg/m ³	TWA: 0.10 mg/m ³	TWA: 0.1 mg/m ³
Titanium dioxide	TWA: 0.2 mg/m³ nanoscale respirable particulate matter TWA: 2.5 mg/m³ finescale respirable particulate matter	10 mg/m³ - TWA	10 mg/m³ - TWA 3 mg/m³ - TWA	10 mg/m³ - TWA	10 mg/m³ - TWAEV
Glass, oxide	TWA: 1 fiber/cm3 respirable fibers: length >5 μm, aspect ratio >=3:1, as determined by the membrane filter method at 400-450X magnification [4-mm objective], using phase-contrast illumination As Continuous filament glass fibers [RR-01545-2] TWA: 5 mg/m³ inhalable particulate matter As Continuous filament glass fibers [RR-01545-2] TWA: 1 fiber/cm3 respirable fibers: length >5 μm, aspect ratio >=3:1, as determined	5 mg/m³ - TWA 1 fibre/cm3 - TWA	1 fibre/cm3 - TWA 5 mg/m³ - TWA	1 fibre/cm3 - TWA 5 mg/m³ - TWA	10 mg/m³ - TWAEV

	by the membrane filter method at 400-450X magnification [4-mm objective], using phase-contrast illumination TWA: 5 mg/m³ inhalable particulate				
	matter				
2-Propenoic acid, 2-methyl-, methyl ester	dermal sensitizer STEL: 100 ppm TWA: 50 ppm	50 ppm - TWA 205 mg/m³ - TWA 100 ppm - STEL 410 mg/m³ - STEL	50 ppm - TWA 100 ppm - STEL Dermal Sensitizer	50 ppm - TWA 100 ppm - STEL	50 ppm - TWAEV 100 ppm - STEV

Légende

ACGIH - Les limites d'exposition en milieu de travail de la American Conference of Governmental Industrial Hygienists

Alberta - Les limites d'exposition en milieu de travail en Alberta

Colombie-Britannique - Les limites d'exposition en milieu de travail en Colombie-Britannique

Ontario - Les limites d'exposition en milieu de travail en Ontario Québec - Les limites d'exposition en milieu de travail au Québec

N/E - Non établi

Mesures techniques

Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans

Date de révision: 23-mai-2024

des zones confinées.

<u>Équipement de protection individuelle</u>

Protection des yeux/du visage

Lunettes de sécurité avec protections latérales S'il y a un risque d'éclaboussures, porter: lunettes de sécurité à

protection intégrale

Protection de la peau Protection respiratoire

Gants protecteurs et habillement imperméable. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil

respiratoire approprié.

Mesures d'hygiène

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever et laver les vêtement contaminés avant

réutilisation. Laver à fond après manipulation.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect liquide

Odeur peu ou pas d'odeur

Seuil de perception de l'odeur Aucun renseignement disponible

Densité (lbs./gal) 11.5 - 11.9

Densité pH1.37 - 1.43

Aucun renseignement disponible

Viscosité (cps)Aucun renseignement disponibleSolubilité(s)Aucun renseignement disponibleSolubilité dans l'eauAucun renseignement disponibleTaux d'évaporationAucun renseignement disponible

Pression de vapeur à 20 °C (kPa)

Aucun renseignement disponible

Aucun renseignement disponible

Aucun renseignement disponible

% solides en masse 50 - 60
% solides en volume 35 - 45
% volatiles en masse 40 - 50
% volatiles en volume 55 - 65
Teneur limite réglementaire en COV (g/l) < 50

Point d'ébullition (°F)212Point d'ébullition (°C)100Point de congélation (°F)32Point de congélation (°C)0

Point d'éclair (°F)

Point d'éclair (°C)

Méthode

Inflammabilité (solide, gaz)

Limite supérieure d'inflammabilité

Limite inférieure d'inflammabilité

Non applicable

Non applicable

Non applicable

Temp d'autoignition (°F)
Aucun renseignement disponible

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité Sans objet

Stabilité chimique Stable dans des conditions normales.

Conditions à éviter Prévenir de la congélation.

Matières incompatibles Pas de matières à signaler spécialement.

Produits de décomposition dangereux Aucun dans des conditions d'emploi normales.

Risques de réactions dangereuses Aucun dans des conditions d'emploi normales.

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Renseignements sur le produit

Informations sur les voies d'exposition probables

Voies majeures d'expositionContact avec les yeux ou la peau et inhalation.

Toxicité aiguë

Renseignements sur le produit Aucun renseignement disponible

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Aucun renseignement disponible

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Contact avec les yeux Provoque une sévère irritation des yeux Peut causer une

rougeur, une démangeaison et une douleur

Date de révision: 23-mai-2024

Contact avec la peau La substance peut causer une légère irritation de la peau.

Un contact prolongé ou répété peut assécher la peau et

Date de révision: 23-mai-2024

causer une irritation.

Inhalation Peut causer une irritation des voies respiratoires.

IngestionUne ingestion peut causer une irritation gastro-intestinale,

des nausées, des vomissements et la diarrhée.

SensibilisationPeut provoquer une allergie cutanée.Effets neurologiquesAucun renseignement disponible.Effets mutagènesAucun renseignement disponible.Effets sur la reproductionAucun renseignement disponible.

Effets sur la reproduction Effets sur le développementAucun renseignement disponible.
Aucun renseignement disponible.

Effets sur les organes cibles Appareil respiratoire, Yeux, Peau, Poumons.

STOT - exposition unique Aucun renseignement disponible.

STOT - exposition répétéeRisque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en

cas d'inhalation.

Autres effets nocifsAucun renseignement disponible.Risque d'aspirationAucun renseignement disponible.

Mesures numériques de la toxicité

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du document du SGH

ETAmél (orale) 37267 mg/kg
ETAmél (inhalation-poussière/brouillard) 236.9 mg/l
ETAmél (inhalation-vapeur) 2023.1 mg/l

Renseignements sur les composants

Attention - Ce mélange contient une substance non encore testée complètement

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Titanium dioxide 13463-67-7	> 10000 mg/kg (Rat)	-	-
2-Propenoic acid, 2-methyl-, methyl	8420 - 10000 mg/kg (Rat)	5000 - 7500 mg/kg (Rabbit)	= 29.8 mg/L (Rat) 4 h
ester 80-62-6			
2-Ethylhexyl acrylate 103-11-7	= 4435 mg/kg (Rat)	= 7522 mg/kg (Rabbit)	-
Carbamic acid, butyl-, 3-iodo-2-propynyl ester 55406-53-6	= 1470 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rat)	= 0.67 mg/L (Rat) 4 h = 0.63 mg/L (Rat) 4 h = 0.99 mg/L (Rat) 4 h

Toxicité chronique

Cancérogénicité

L'information ci-dessous indique si chaque agence a énuméré n'importe quel ingrédient comme carcinogène :.

Nom chimique	CIRC	NTP
	1 - Human Carcinogen	Known
Silica, crystalline		
	2B - Possible Human Carcinogen	
Titanium dioxide		
	2B - Possible Human Carcinogen	
2-Ethylhexyl acrylate		

- Sous forme de particules inhalables, la silice cristalline est maintenant considérée comme cancérogène pour l'humain par le CIRC (1). Le risque de développer un cancer dépend de la durée et du niveau d'exposition aux particules et poussières inhalables produites par le sablage de peinture sèche.
- Même si le CIRC considère le dioxyde de titane comme étant potentiellement cancérigène pour l'être humain, la conclusion de son sommaire se lit comme suit : " On pense que l'utilisation de produits dans lesquels le dioxyde de titane est lié à d'autres matières, comme c'est le cas pour la peinture, n'entraîne pas d'exposition importante au dioxyde de titane. "

Date de révision: 23-mai-2024

Légende

CIRC: Centre International de Recherche sur le Cancer

NTP: National Toxicity Program

OSHA: Occupational Safety & Health Administration

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Effets écotoxicologiques

Les effets environnementaux de ce produit n'ont pas été pleinement étudiés.

Renseignements sur le produit

Toxicité aiguë aux poissons

Aucun renseignement disponible

Toxicité aiguë aux invertébrés aquatiques

Aucun renseignement disponible

Toxicité aiguë aux plantes aquatiques

Aucun renseignement disponible

Persistance et dégradabilité

Aucun renseignement disponible.

Bioaccumulation

Il n'existe aucune donnée pour ce produit.

Mobilité dans des milieux environnementaux

Aucun renseignement disponible.

Ozone

Non applicable

Renseignements sur les composants

Toxicité aiguë aux poissons

Titanium dioxide

LC50: > 1000 mg/L (Tête-de-boule - 96 hr.)
Carbamic acid, butyl-, 3-iodo-2-propynyl ester

LC50: 230 µg/l (Crapet arlequin poisson-lune - 96 hr.)

Toxicité aiguë aux invertébrés aquatiques

Aucun renseignement disponible

Toxicité aiguë aux plantes aquatiques

Aucun renseignement disponible

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthode d'élimination des déchets dangereux

L'élimination des déchets dangereux doit être conforme aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux. Comme les exigences varient selon la localité, consulter le Service de collecte des ordures ou la Direction de la protection de l'environnement pour connaître les moyens d'élimination.

Date de révision: 23-mai-2024

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Non réglementé **TMD**

ICAO Non réglementé

IMDG / OMI Non réglementé

15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

Inventaires internationaux

TSCA: États-Unis Oui -Tous les composants sont énumérés ou exclus. LIS: Canada

Non - Les composants ne sont pas tous énumérés.

Un ou plusieurs composants figurent à la Liste extérieure des substances du

Canada.

Inventaire national des rejets de polluants (INRP)

INRP - Sections 1-4

Ce produit contient les substances chimiques suivantes, assujetties aux sections 1-4 du INRP:

Nom chimique No. CAS % en poids INRP - Sections 1-4 2-Propenoic acid, 2-methyl-, methyl 80-62-6 1 - 5% Listed

INRP - Section 5

Ce produit contient les substances chimiques suivantes, assujetties à la section 5 du INRP:

Aucun

SIMDUT État réglementaire

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du règlement sur les produits dangereux (RPD) et la fiche de données de sécurité contient tous les renseignements requis par le RPD

Date de révision: 23-mai-2024

16. AUTRES INFORMATIONS

HMIS

Risques pour la santé 1*
Inflammabilité 0
Réactivité: 0
Protection individuelle -

Légende HMIS

- 0 = Danger minimal
- 1 = Danger faible
- 2 = Danger modéré
- 3 = Danger sérieux
- 4 = Danger sévère
- * = Danger chronique
- X = Défini par l'utilisateur

Remarque : Le code EPI a été délibérément laissé en blanc. Indiquer un code EPI qui assurera la protection des employés contre les dangers que présente le produit dans des conditions d'emploi normales.

Avertissement: Le classement HMIS® est fondé sur une échelle graduée de 0 à 4, selon laquelle 0 représente des risques minimes et 4 des risques graves. Même si l'indication des codes HMIS® sur les FS n'est pas obligatoire en vertu de l'article 29 CFR 1910.1200, le fabricant a choisi de les indiquer. Le classement HMIS® doit servir seulement à l'intérieur d'un programme HMIS® mis en oeuvre intégralement et pour lequel les travailleurs ont reçu une formation appropriée. HMIS® est une marque de commerce déposée de la NPCA. Le matériel HMIS® peut être obtenu exclusivement de J.J. Keller au 800 327-6868.

AVERTISSEMENT! Le raclage, le sablage ou l'enlèvement des vieilles couches de peinture peuvent entraîner le dégagement de poussières de plomb. LE PLOMB EST TOXIQUE. UNE EXPOSITION AUX POUSSIÈRES DE PLOMB PEUT CAUSER DES MALADIES GRAVES OU DES DOMMAGES AU CERVEAU, NOTAMMENT CHEZ LES ENFANTS. LES FEMMES ENCEINTES DOIVENT AUSSI ÉVITER TOUTE EXPOSITION. Réduire le risque d'exposition en portant un appareil respiratoire conforme aux normes NIOSH. Nettoyer à fond à l'aide d'un aspirateur HEPA et une vadrouille humide. Avant de commencer un travail d'enlèvement de peinture, prière de consulter le site de Santé Canada à

http://www.hc-sc.gc.ca/ewh-semt/contaminants/lead-plomb/asked_questions-questions_posees-fra.php pour connaître les moyens de protection pour soi-même et sa famille.

Préparée parService de la gestion responsable des produits

Benjamin Moore & Cie 101 Paragon Drive Montvale, NJ 07645

800-225-5554

Date de révision :23-mai-2024Justification de la révisionNon disponible

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans le présent document sont présentées de bonne foi et sont considérées comme exactes à la date indiquée ci-dessus. Cette information est fournie sans garantie d'aucune sorte. Les employeurs devraient utiliser cette information uniquement à la suite de l'utilisation de ces matériaux et de la sécurité et de la santé des employés. Toute utilisation de ces données et informations doit être déterminée par les lois et règlements fédéraux, provinciaux et locaux applicables.

Date de révision: 23-mai-2024

Fin de la fiche signalétique